

**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

Réunion ordinaire du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 17 février 2022 à 19 h, par visioconférence, à laquelle sont présents :

MM. Marc-André Guertin, maire
David Morin, conseiller municipal
Bernard Delorme, membre citoyen
Ghislain Pion, membre citoyen
Martin Duval, membre ressource
François Deschênes, membre citoyen

Mmes Mélodie Georget, conseillère municipale
Geneviève Poirier-Ghys, membre ressource
Glenna McGuire, membre citoyen

Est absent : Jonathan Robichaud, membre citoyen

Tous membres du comité et formant quorum, assistés de :

Mme Mariève Lafontaine, cheffe de division
Environnement
Service de l'aménagement du territoire
et de l'environnement
Secrétaire du CCEDD

La réunion débute à 19h00.

2022-08-A

ACCEPTATION

MOT DE BIENVENUE

Tour de table sur les principales motivations de chaque membre de s'impliquer dans le CCEDD.

Mot du maire. Il explique que certains changements du rôle du comité consultatif sont apportés. Il est notamment souhaité que le comité soit tourné vers l'action, qu'il alimente la réflexion du conseil en lien avec ses orientations stratégiques. Parmi les priorités du conseil municipal, on retrouve notamment, la production du plan d'action associé à la politique de conservation et d'accessibilité des milieux naturels, la production d'un plan d'action sur le climat ainsi que la mise en œuvre des actions en matière d'agriculture de proximité et d'agriculture urbaine (associées à la politique Ville nourricière). Le conseil souhaite tout de même tenir compte des considérations émanant des membres du CCEDD sur d'autres sujets, mais désire prioritairement se concentrer à travailler dans le cadre des politiques et des plans d'action.

2022-09-A

ACCEPTATION

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17
FÉVRIER 2022**

Il est unanimement recommandé

QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 17 février 2022 soit accepté tel que proposé.

2022-10-A

ACCEPTATION

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 20
JANVIER 2022**

Il est unanimement recommandé

QUE le compte rendu de la réunion ordinaire du 3 février 2021 soit accepté tel que proposé.

2022-11-A **ACCEPTATION** **ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)**

Il est unanimement recommandé

QUE Mme Mélodie Georget soit nommée présidente du comité et que M. David Morin soit nommé vice-président.

2022-12-A **ACCEPTATION** **RECOMMANDATIONS VS SUGGESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL : DÉPARTAGER LES CHOSES**

Le CCEDD peut faire des suggestions au conseil municipal sur des enjeux liés aux priorités identifiées dans la lettre de mandat. Le CCEDD peut émettre des recommandations au conseil lorsque celles-ci sont sollicitées par le conseil sur un sujet donné.

2022-13-A **ACCEPTATION** **SUGGESTION – OCTROI DE 15 % DES SURPLUS ANNUELS À LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS À MONT-SAINT-HILAIRE**

Ce sujet avait été présenté par les élus siégeant au CCEDD lors de la rencontre du 20 janvier 2022 et la rédaction du texte a fait l'objet d'échanges courriels entre les membres du CCEDD.

Soutien au conseil pour la modification de la *Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés* (excédents accumulés) du service des finances

CONSIDÉRANT QUE :

- La Ville de MSH dispose annuellement de surplus budgétaires ;
- Ces surplus sont traditionnellement affectés au remboursement de la dette et aux infrastructures ;
- Le budget consacré à ces postes budgétaires est sainement géré par le service des finances ;
- La politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés date de 2016 et n'a pas été modifiée depuis ;
- Ladite politique identifie les différents surplus affectés, mais mentionne également que « au besoin, d'autres types d'affectation peuvent être créés » (article 5.13) ;
- Le conseil municipal peut allouer en tout temps des sommes provenant des surplus non affectés à un autre type d'affectation de son choix, mais que la création d'une nouvelle catégorie de surplus affecté permet au service des finances une meilleure planification ;
- La protection des milieux naturels est une priorité du nouveau conseil municipal élu en novembre 2021 ;
- La protection des milieux naturels est une préoccupation majeure pour la population de Mont-Saint-Hilaire et le CCEDD ;
- Le CCEDD soutient l'idée/le principe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire modifie sa politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés afin que 15 % des surplus annuels soient dédiés à la conservation des milieux naturels ;
- Il y a urgence d'agir pour la protection des milieux naturels, notamment en raison de l'actuelle perte de biodiversité à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale ;
- Le Règlement 1122, intitulé « Règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale » a été adopté le 12 janvier 2009 ;
- Aux fins de ladite réserve financière, « les dépenses comprennent les honoraires professionnels reliés à l'acquisition des lots proprement dite, tels les frais de notaires et d'arpenteurs ainsi que ceux reliés aux travaux de mise en valeur environnementale, tels que, de façon non limitative, les travaux d'aménagement faunique et floristique, de naturalisation des cours d'eau et des berges, d'aménagement des milieux humides et de tous autres travaux réalisés dans ce but » ;
- Les sommes affectées à la réserve financière créée en vertu du Règlement 1122 « sont placées conformément à l'article 99 de la Loi sur les cités et villes » (article 5).

Le CCEDD appuie à l'unanimité l'initiative du conseil municipal de modifier la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés dans les meilleurs délais pour :

- Créer un type d'affectation libellé « surplus affecté à la réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale » ;
- Y prévoir l'octroi de 15 % des surplus annuels ;
- Préciser le Règlement 1122, notamment en établissant des critères encadrant la sélection des milieux naturels à acquérir ou les projets de mise en valeur à mettre en place.

2022-14-A

ACCEPTATION**MANDAT DU CCEDD**

M. le maire explique que tous les comités auront une lettre de mandat. Mme Mélodie Georget présente la lettre de mandat – annexe A du présent compte rendu.

Il est unanimement recommandé

QUE la lettre de mandat soit adoptée avec les modifications suivantes :

- Ajout de la phrase suivante dans la section « Pouvoirs »: « Les membres experts sont présents pour conseiller le comité et n'ont pas le droit de vote au comité » ;
- Ajout aux priorités d'action l'élément suivant : « Participer à l'identification de la cible de réduction à adopter ».

L'annexe A présente la lettre de mandat telle qu'adoptée par les membres du CCEDD. Les membres du comité comprennent les limites de leur mandat. Toutefois, ils souhaitent qu'un moyen soit trouvé pour garder une trace des idées et discussions du comité sur des sujets qui ne sont pas directement liés au mandat. Mme Georget propose l'outil de la « glacière ». La glacière symbolise l'endroit (qui peut être une petite section dans chaque compte rendu) où l'on conserve les bonnes idées pour plus tard. On fixe par la suite un moment pour en rediscuter au besoin. On rappelle aussi que chaque fin de rencontre du comité se termine par un varia où les bonnes idées et bonnes nouvelles locales en environnement peuvent être partagées de façon informelle avec les autres membres du comité.

M. le maire quitte la réunion.

2022-15-A

ACCEPTATION**TOPO DE L'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, DISCUSSION ET IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION ET CRÉATION DE SOUS-COMITÉS**

En raison d'un manque de temps, le topo de l'avancement des différentes politiques environnementales a été reporté à la prochaine rencontre du comité. Cette plage horaire a été consacrée à la présentation des priorités d'action 2022 et à l'explication de la division du travail en sous-comités. Chaque membre du comité s'est exprimé sur les priorités sur lesquelles il/elle souhaite travailler.

En raison de son absence pendant la rencontre, monsieur Jonathan Robichaud a signifié par courriel à Mme Mariève Lafontaine-Messier son intérêt à se joindre à un sous-comité.

L'annexe B présente le calendrier de travail adopté et décrit les tâches et les membres de chaque sous-comité ayant été formé.

2022-16-A

ACCEPTATION**VARIA ET NOUVELLES INTÉRESSANTES**

Mme Glenna McGuire mentionne s'intéresser à des normes de constructions résidentielles plus écologiques. Elle cite la Ville de Victoriaville comme exemple. Mme Georget rappelle que les impacts en termes de GES du secteur de la construction seront probablement documentés par le bilan GES. Il sera ensuite possible d'évaluer les priorités d'amélioration pour ce secteur.

Mme Geneviève Poirier suggère d'aller voir le concours photo du Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire.

2022-17-A

ACCEPTATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

Il est unanimement recommandé

QUE l'assemblée soit levée à 20h46.

Mariève Lafontaine, secrétaire

Mélodie Georget, présidente

Annexe A : Lettre de mandat

Comité consultatif en environnement et développement durable (CCEDD)

Membres du conseil :	Mérodie Georget (présidente) David Morin (vice-président)	Membres :	Mariève Lafontaine Messier, Cheffe de division Environnement Jonathan Robichaud Bernard Delorme Ghislain Pion Glenna Mcguire François Deschênes Martin Duval, Université McGill Geneviève Poirier-Ghys, CNMSH <i>+ 2 postes à combler</i>
Budget (s'il y a lieu) :	Courant	Année :	2022

Devoirs :

- Être présent aux rencontres, participer activement et informer Mme Lafontaine en cas d'absence ;
- S'acquitter des tâches qui permettent de faire avancer le comité, selon les délais requis ;
- S'engager à être loyal, honnête et respectueux dans son rôle ;
- Informer les membres du comité en cas de conflit d'intérêt ;
- S'engager à garder confidentielles les discussions et documents du comité tant que celles-ci n'ont pas été annoncées publiquement.

Pouvoirs :

- Prendre connaissance des documents de travail en lien avec les mandats confiés au Comité ;
- Contribuer à l'avancement de discussions sur les sujets proposés au Comité ;
- Offrir des suggestions au conseil municipal ;
 - Étudier toute question qui lui est soumise et émettre des recommandations lorsque sollicitées par le conseil municipal ;
 - Constituer des sous-comités d'étude formés de membres ou d'autres personnes ressources.
- Les membres experts sont présents pour conseiller le comité et n'ont pas le droit de vote au comité

Absentéisme :

Un membre sera démis de ses fonctions s'il s'absente plus de trois (3) fois à l'intérieur d'un délai de 12 mois pour tout motif jugé non valable.

Dans le même ordre d'idée, le manquement d'un membre à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, à 3 reprises au cours d'une période de 12 mois et sans motif jugé valable, peut entraîner la révocation du mandat du membre.

MISSION

Le CCEDD de Mont-Saint-Hilaire contribue à bâtir un milieu de vie fondé sur des valeurs liées à la nature et à l'environnement et qui représentent des préoccupations placées au cœur des choix individuels et collectifs.

La mission du CCEDD est de soutenir le conseil municipal dans son mandat de transition écologique au moyen de *recommandations* portant sur les sujets liés au mandat annuel qui lui est confié.

MANDAT 2022

- Contribuer à la rédaction du plan d'action de la Politique de conservation ;
- Faire des propositions et émettre des recommandations quant au contenu de la mise à jour du bilan des GES, participer à l'identification de la cible de réduction à adopter ;
- Contribuer à l'élaboration de la Politique sur le climat, notamment sur les aspects suivants : suggestion de vision et thématiques abordées ; identification préliminaire des orientations et des objectifs ; recension des plans climats de villes comparables ; élaboration d'un plan de travail préliminaire.
- Contribuer à déterminer la forme et à élaborer une grille d'évaluation des impacts des émissions de GES ;
- Proposer des stratégies de mobilisation citoyenne favorisant l'atteinte de l'objectif de plantation d'arbres (10 000 arbres en 4 ans) : comment impliquer efficacement les citoyens pour favoriser la plantation d'arbres sur leurs terrains et leur participation à des activités de plantation citoyennes ?
- Préciser les plans d'action des politiques Ville nourricière et Développement durable, confirmer les priorités d'action 2022-2023 et contribuer à leur mise en œuvre ;
- Préciser le plan d'action de la politique de l'arbre en identifiant les priorités 2022-2023 (activités et budgets associés) et contribuer à leur mise en œuvre.

RÉSULTAT ULTIME (QUATRE PROCHAINES ANNÉES)

Accélérer la mise en œuvre des orientations du conseil municipal pour la transition écologique, selon les priorités établies.

RÉSULTATS VISÉS (ANNÉE EN COURS)

0	Politique d'affectation modifiée (15%)
1	Bilan GES mis à jour (administration et citoyen) et cible de réduction des GES identifiée et adoptée
2	Canevas et plan de travail pour son l'élaboration de la politique Climat
3	Grille d'évaluation climatique des décisions et des projets élaborée et adoptée par le conseil et l'administration municipale
5	Atteinte des objectifs prévus dans les différents plans d'action des politiques en vigueur (Ville nourricière, développement durable, politique de l'arbre)
6	Plan d'action concernant la Politique de conservation et d'accessibilité des milieux naturels adopté

Annexe B : Calendrier 2022 et tâches des sous-comités

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31		
30	31																			

AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
					1	2	1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30			

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24/31	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
						1					1	2	3	4	5					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10		
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17		
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24		
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31		
30	31																					

- Séances du conseil
- Rencontres du CCEDD / encadré rouge : rencontres sous-comité
- Plénier : sommaire décisionnel transmis le mardi précédant de Claudia à Lucie Jutras
- Date limite de révision du compte rendu
- Date transmission du compte rendu aux élus



Prévision plus détaillée du travail : 1^{re} moitié de l'année

Bloc A (février-mars-avril)		Bloc B (mai-juin-juillet-août)	
<p>Sous-comité agriculture</p> <ul style="list-style-type: none">• Décortiquer en activités définies les actions générales identifiées au plan d'action de la politique Ville nourricière ;• Établir un cadre budgétaire et effectuer une planification répartie sur les années 2022 et 2023. <p>Membres : Ghislain, Geneviève Poirier-Ghys, Glenna McGuire, Mélodie Georget</p> <p>Sous-comité Plan climat</p> <ul style="list-style-type: none">• Réviser le devis décrivant le besoin de la Ville pour la réalisation du bilan CO2 (que Mariève produira le plus rapidement possible);• Recenser des plans climats de villes comparables ;• Suggérer une vision et les thématiques à aborder ;• Identifier de façon préliminaire les orientations et les objectifs;• Élaborer un plan de travail préliminaire. <p>David Morin, Bernard Delorme, Jonathan Robichaud</p> <p>Sous-comité Plan d'action de la politique de conservation</p> <ul style="list-style-type: none">• Élaborer/Réviser une version préliminaire de plan d'action <p>François Deschênes, Martin Duval S'ajoutera une personne-ressource du CNMSH</p>	<p>RENCONTRE GRAND-COMITÉ : mois de mai</p>	<p>Sous-comité mobilisation citoyenne (en vue de la période de plantation automnale)</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer des stratégies de mobilisation citoyenne favorisant l'atteinte de l'objectif de plantation d'arbres (10 000 arbres en 4 ans) : comment impliquer efficacement les citoyens pour favoriser la plantation d'arbres sur leurs terrains et leur participation à des activités de plantation citoyennes. <p>Geneviève Poirier-Ghys, Glenna McGuire</p> <p>Sous-comité GES</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribuer à déterminer la forme et à élaborer une grille d'évaluation des impacts des émissions de GES. <p>Sous-comité Politique de l'arbre</p> <ul style="list-style-type: none">• Initier sa révision <p>François Deschênes Jonathan Robichaud S'ajoutera une personne-ressource du CNMSH</p>	<p>RENCONTRE GRAND-COMITÉ : mois d'août : planification des activités pour la suite de l'année BBQ-potluck pour souligner la mi-année</p>